



CONSORTIUM

de transport scolaire de l'Est

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

**Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle du
Conseil d'administration
le 05 décembre 2024**

www.ctse.ca

Table des matières

Mission	3
Vision	3
Nos croyances et valeurs.....	3
Membres du Conseil d'administration	4
Membres du Comité de gestion.....	5
Introduction	5
Réalisations du CTSE en 2023-2024.....	6
Statistiques comparatives de 2018-2029 à 2023-2024	8
Statistiques comparatives pour les voyages nolisés	8
Statistiques comparatives pour les formulaires reçus.....	8
Objectifs pour l'année scolaire 2024-2025.....	9
L'équipe du CTSE	10
États financiers	11



Mission

Assurer un service de transport efficace, efficient et sécuritaire répondant aux besoins des élèves admissibles.

Vision

Le Consortium de transport scolaire de l'Est s'engage, en conformité avec les lois, ses règlements opérationnels et administratifs en collaboration avec ses conseils membres à 4

- Livrer des services de transport efficaces et courtois;
- Répondre aux besoins des élèves;
- Offrir un soutien professionnel pour la résolution de problèmes;
- Privilégier la formation continue de son personnel et à constamment améliorer ses procédures opérationnelles et administratives.

Nos croyances et valeurs

Le Consortium de transport scolaire de l'Est croit à la participation de son personnel dans la gestion journalière afin :

- De maintenir un environnement de travail professionnel et valorisant;
- De favoriser un climat de confiance entre les familles, l'école, les transporteurs et le Consortium;
- De répondre aux besoins des communautés éducatives au meilleur de ses connaissances;
- D'offrir un suivi aux demandes dans un délai raisonnable.

Membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration du CTSE au 31 août 2024 sont :



M. GILLES FOURNIER
Conseiller scolaire, CEPEO
Président du Conseil d'administration



MME CAROLE J. LAROCQUE
Conseillère scolaire, CSDCEO



MME LYNE RACINE
Directrice de l'éducation et secrétaire, CSDCEO



M. Christian-Charle Bouchard
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier, CEPEO



M. MARTIN LAVIGNE
Surintendant des affaires et trésorier, CSDCEO
Trésorier du Conseil d'administration



MME ANNIE DUGAS
Surintendante des affaires, CEPEO

Membres du Comité de gestion

Les membres du Comité de gestion du CTSE au 31 août 2024 sont :

- M. Martin Lavigne, surintendant des affaires (CSDCEO) et trésorier
- Mme Annie Dugas, surintendante des affaires (CEPEO)
- M. Yan St-Louis, directeur (CTSE)

Introduction

Le CTSE fournit le transport scolaire et de voyages nolisés à près de 14 590 élèves de ses conseils membres, le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) et le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO), pour les régions suivantes :

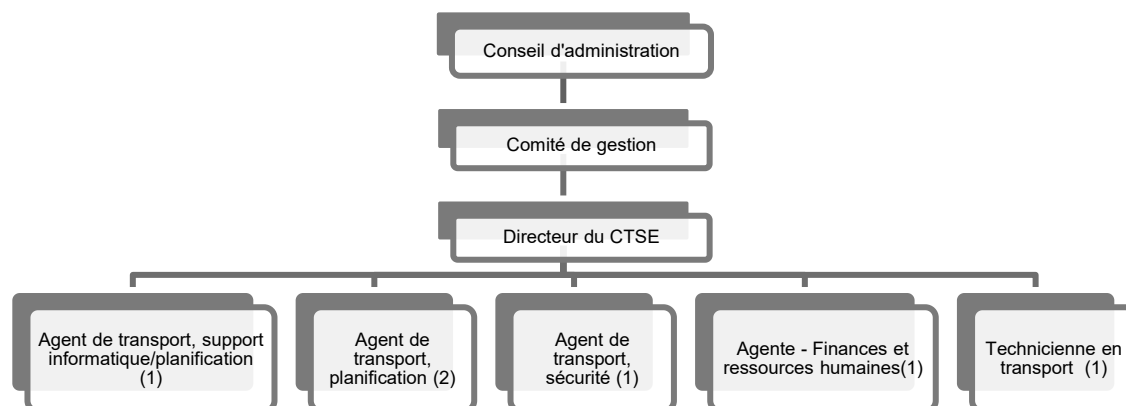


Le transport est assuré par les compagnies de transport scolaire suivantes :



L'organisme est administré par le Directeur du Consortium et son équipe. Il est gouverné par un Conseil d'administration formé de trois membres de chacun de ses deux conseils scolaires partenaires pour le volet administratif et un comité de gestion formé des surintendants des affaires de chaque conseil membre et du directeur du consortium pour le volet organisationnel.

Voici donc l'organigramme officiel du Consortium :



Réalisations du CTSE en 2023-2024

L'année 2023-2024 s'est démarquée par les projets suivants :

VOLET ADMINISTRATIF

- Gestion des dépenses toujours axée sur la meilleure qualité/prix;
- Implémentation des nouvelles ententes pour le transport par fourgonnettes;
- Gestion des demandes reçues par le CTSE;
- Révision des règlements du CTSE002-003-012-015-016-018-019-020-021
- Sondage OSBIE et sur la cybersécurité.
- Création et implémentation d'une politique d'immobilisation

VOLET RESSOURCES HUMAINES

- Négociations et ratification d'une convention collective pour les employés syndiqués.

VOLET SÉCURITÉ

- Formation virtuelle sur la sécurité à bord des autobus offerte par la compagnie Intertrain dans toutes les écoles élémentaires;
- Formation en présentielle des brigadiers et brigadières offerts en collaboration avec les services de police provinciale de l'Ontario et de Cornwall, et le CAA;
- Récipiendaire du Prix d'excellence du CAA
- Pratiques d'évacuations d'autobus complétées en présentiel à l'automne et au printemps;
- Vérifications de contrôle reliées aux exigences des contrats;

- Adoption d'un service de prévision météorologique de précision pour informer les décisions reliées aux intempéries.

VOLET PLANIFICATION

- Planification des routes pour la rentrée 2023-2024;
- Analyse de l'impact des changements de paramètres d'admissibilité au transport scolaire, conformément à la nouvelle formule de financement du transport établie par la Province;
- Production d'une simulation complète d'une planification des routes à la demande du mÉO, avec des nouveaux critères d'admissibilité, standardisés pour toute la province, afin d'informer la nouvelle formule de financement.

VOLET INFORMATIQUE

- Amélioration continue du site web et du portail;
- Mise à jour des NISO dans la base de données BusPlanner;
- Production continue des cartes pour les élèves et les conducteurs pour le système mTransport;
- Mise en œuvre progressive d'une structure informatique permettant le transfert des données des élèves des bases de données des conseils membres vers le nouveau logiciel des conseils membres, ASPEN;
- Travail continu avec les opérateurs pour le bon fonctionnement du système mTransport;
- Travail entourant la simulation des routes et les différents rapports du ministère.

Statistiques comparatives de 2018-2019 à 2023-2024

Année scolaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	DIFFÉRENCE ENTRE
							2022-2023 ET 2023-2024
Élèves							
Nombre d'élèves	12,622	12,867	12,825	14,010	13,691	14,590	899
Nombre d'élèves transportés	10,623	10,640	9,203	10,090	10,885	11,022	137
Nombre d'élèves non transportés	2,382	2,227	3,622	3,920	2,806	3,568	762
Nombre d'élèves à besoins spéciaux	683	677	644	643	665	614	-51
Pourcentage d'élèves transportés	84%	83%	72%	72%	80%	76%	-4%
Véhicules							
Nombre de fourgonnettes	101	108	112	118	114	108	-6
Nombre d'autobus adaptés	6	5	4	3	5	5	0
Nombre d'autobus réguliers	227	226	230	227	217	214	-3
Nombre total de véhicules	334	339	346	348	336	327	-9
Pourcentage de parcours jumelés	37.00%	33.60%	37.30%	36.00%	40%	42%	2%
Pourcentage d'utilisation de la capacité	76.30%	79.80%	69.50%	69.00%	79.11%	76.94%	-2.17%
Dépenses							
Dépenses en transport fourgonnettes	\$ 2,424,110.00	\$ 2,385,865.00	\$ 2,689,729.00	\$ 3,535,101.53	\$ 3,499,761.18	\$ 5,539,791.11	\$ 2,040,030
Dépenses en transport autobus	\$ 11,221,934.00	\$ 10,740,865.00	\$ 11,066,395.00	\$ 11,837,356.67	\$ 11,915,780.14	\$ 12,970,710.64	\$ 1,054,931
Dépenses totales en transport	\$ 13,646,044.00	\$ 13,126,730.00	\$ 13,756,125.00	\$ 15,372,458.20	\$ 15,415,541.32	\$ 18,510,501.75	\$ 3,094,960
Coût de transport par élève	\$ 1,284.58	\$ 1,233.72	\$ 1,494.74	\$ 1,523.53	\$ 1,416.22	\$ 1,679.41	\$ 263

Statistiques comparatives pour les voyages nolisés de 2018-2019 à 2023-2024

Année scolaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Différence entre
							2022-2023 ET 2023-2024
Nombre de requêtes ouvertes							
	443	88	30	45	143	113	-30
Nombre de transports effectués							
	3050	504	784	885	979	1300	321
Nombre de formulaires reçus							
	542	108	32	97	168	127	-41
Nombre de transport annulés							
		172	0	10	40	8	-32

Statistiques comparatives pour les formulaires reçus de 2018-2019 à 2023-2024

Année scolaire	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Différence entre
							2022-2023 ET 2023-2024
Nouvelles Inscriptions							
	2132	2820	3263	1593	1538	1183	-355
Workflow (Inscriptions)							
	-	-	747	1205	1130	1525	395
Déménagements							
	790	677	542	766	682	528	-154
Gardiens/Gardiennes							
	686	722	587	748	675	571	-104
Changements temporaires							
	164	132	73	99	121	110	-11
Cessation du service de transport							
	74	77	221	149	124	70	-54
Boys and Girls Club							
	112	77	33	61	70	46	-24
Plaintes/Révisions d'arrêt							
	279	249	136	296	241	159	-82
Places de Courtoisie							
	310	341	0	0	148	225	77
Nombre total de formulaires							
	4547	5095	5602	4917	4729	4417	-312

Objectifs pour l'année scolaire 2024-2025

- Finalisation de l'entente du CTSE en lien avec la LOSBL en continue;
- Révision des procédures et règlements du CTSE;
- Révision du programme de sécurité routière;
- Initiation de processus d'appel d'offres;
- Exercice de planification stratégique.

L'équipe du CTSE

Voici les membres de l'équipe du CTSE, en date du 31 août 2024.

YAN ST-LOUIS

Directeur du CTSE

Téléphone: 1 (855) 689-2873

Courriel: y.stlouis@ctse.ca

NOELLA GAUTHIER

Agente Finance et ressources humaines

Téléphone: 613-691-4005

Courriel: n.gauthier@ctse.ca

STEFFANY DEMERS

Agente de transport, planification

Cornwall, Alexandria et support informatique

Téléphone: 613-691-4003

Courriel: s.demers@ctse.ca

ANIK CHARRON

Agente de transport, planification

Rockland, Plantagenet et Hawkesbury

Téléphone: 613-691-4006

Courriel: a.charron@ctse.ca

LOUIS PÉRUSSE

Agent de transport, planification

Casselman et Embrun et Service à l'élève

Téléphone: 613-691-4000

Courriel: l.perusse@ctse.ca

PATRICE LANTHIER

Agent de transport, sécurité

Téléphone: 613-691-4001

Courriel: p.lanthier@ctse.ca

JULIE GRAVEL

Technicienne en transport

Téléphone: 613-691-4002

Courriel: j.gravel@ctse.ca

États financiers

En annexe, nous incluons les états financiers pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

États financiers du

**Consortium de transport scolaire
de l'Est**

31 août 2024

Consortium de transport scolaire de l'Est

31 août 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 - 2
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 13

Au conseil d'administration du Consortium de transport scolaire de l'Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Consortium de transport scolaire de l'Est (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2024, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 5 décembre 2024

MNP s.r.l
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

Consortium de transport scolaire de l'Est

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 août 2024

	Budget	2024	2023
	\$	\$	\$
Produits (note 11)			
Revenus des conseils scolaires	20 721 900	21 124 980	18 123 219
Autres	-	123 594	83 123
	20 721 900	21 248 574	18 206 342
Charges			
Contrats de transport	19 400 000	20 057 279	16 893 786
Frais de personnel	847 000	744 860	742 220
Administration	362 400	338 962	432 139
Location de système GPS	75 000	71 154	101 803
Services	37 500	36 319	36 394
	20 721 900	21 248 574	18 206 342
Excédent de l'exercice étant l'actif net à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Consortium de transport scolaire de l'Est

État de la situation financière

31 août 2024

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Encaisse	2 837 623	2 686 795
Débiteurs (note 5)	318 130	509 727
	3 155 753	3 196 522
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	147 072	187 841
Avances des conseils scolaires membres, sans intérêt (note 8)	3 008 681	3 008 681
	3 155 753	3 196 522
Engagements (note 10)		
Actif net	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Consortium de transport scolaire de l'Est

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 août 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	-	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	191 597	(13 647)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(40 769)	25 222
	150 828	11 575
Augmentation nette de l'encaisse	150 828	11 575
Encaisse au début	2 686 795	2 675 220
Encaisse à la fin	2 837 623	2 686 795

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2024

1. Description de l'entité

Le Consortium de transport scolaire de l'Est (l'« Organisme ») est une entité qui a pour objectif d'offrir des services de transport sécuritaires, ponctuels et efficaces aux élèves du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO) et aux élèves du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CÉPEO). L'Organisme est un organisme sans but lucratif constitué en février 2009 sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario* et est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonéré d'impôts sur les bénéfices.

2. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1er avril 2026

Nouveau cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

En décembre 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (le « Cadre conceptuel ») en vue de remplacer les aspects conceptuels des chapitres SP 1000, FONDEMENTS CONCEPTUELS DES ÉTATS FINANCIERS, et SP 1100, OBJECTIFS DES ÉTATS FINANCIERS.

Le Cadre conceptuel présente :

- les caractéristiques des entités du secteur public;
- l'objectif de l'information financière;
- les utilisateurs principaux de l'information financière et leurs attentes;
- le rôle, les fondements et les objectifs des états financiers;
- les caractéristiques qualitatives des informations présentées dans les états financiers et les aspects connexes à considérer;
- les définitions des éléments constitutifs des états financiers;
- les critères généraux de comptabilisation et de décomptabilisation;
- les concepts généraux de mesure et de présentation.

Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2026. L'adoption anticipée est permise.

En raison de la publication du Cadre conceptuel, plusieurs indications et chapitres du Manuel de comptabilité pour le secteur public ont été retirés ou modifiés. Notamment, le Cadre conceptuel a remplacé les chapitres SP 1000 et SP 1100. D'autres modifications corrélatives comprennent la mise à jour des sections et chapitres suivants :

- références au Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public;
- préface du Manuel de comptabilité pour le secteur public;
- chapitre SP 1150, PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS;
- chapitre SP 1201, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS;
- chapitre SP 1300, PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT;
- chapitre SP 2100, INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES MÉTHODES COMPTABLES;
- chapitre SP 2120, MODIFICATIONS COMPTABLES;
- chapitre SP 2130, INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE;
- chapitre SP 2200, INFORMATION RELATIVE AUX APPARENTÉS;
- chapitre SP 3150, IMMOBILISATIONS CORPORELLES;
- chapitre SP 3200, PASSIFS;

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2024

2. Méthodes comptables futures (suite)

Nouveau cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (suite)

- chapitre SP 3210, ACTIFS;
- chapitre SP 3400, REVENUS;
- chapitre SP 3430, OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION;
- chapitre SP 3450, INSTRUMENTS FINANCIERS;
- chapitre SP 4230, IMMOBILISATIONS DÉTENUES PAR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF.

L'Organisme évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

Fondements conceptuels de la performance financière (nouveau chapitre SP 1202)

En octobre 2023, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le nouveau chapitre SP 1202, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS qui remplace le chapitre SP 1201, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS.

Le nouveau chapitre SP 1202 :

- comporte des indications sur la continuité de l'exploitation qui s'appuient sur celles du Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public;
- modifie l'état de la situation financière des façons suivantes :
 - o le calcul de l'indicateur « passif financier net » (auparavant appelé « dette nette ») ou « actif financier net » a été déplacé dans un état qui lui est propre,
 - o l'ajout de deux catégories de passif : les passifs financiers et les passifs non financiers,
 - o l'ajout d'une troisième composante de l'actif net ou du passif net : les « autres éléments cumulés »,
 - o la mise à jour de la définition d'un « actif non financier »,
 - o la restructuration de l'état pour présenter l'actif, suivi du passif, suivi de l'actif net ou du passif net,
 - o l'ajout d'une option permettant de présenter l'indicateur « actif financier net » ou « passif financier net » sous l'indicateur de la situation financière, en faisant référence à l'état de l'actif financier net ou du passif financier net;
- ajoute un état de l'actif financier net ou du passif financier net qui présente le calcul de l'actif financier net ou du passif financier net révisé;
- permet de présenter la variation de l'actif financier net ou du passif financier net dans l'état de l'actif financier net ou du passif financier net;
- inclut un état des résultats semblable à celui requis par l'ancien chapitre SP 1201;
- permet de présenter un budget modifié uniquement lorsque le gouvernement est nouvellement élu ou lorsque la majorité des membres de l'organe de direction de l'organisme public sont nouvellement élus ou nommés;
- ajoute l'état de l'évolution de l'actif net ou du passif net, qui présente un rapprochement pour chaque composante de l'actif net et du passif net et intègre les informations qui devaient auparavant être présentées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation selon l'ancien chapitre SP 1201;

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2024

2. Méthodes comptables futures (suite)

Fondements conceptuels de la performance financière (nouveau chapitre SP 1202) (suite)

- exige la présentation isolée des activités de financement dans l'état des flux de trésorerie;
- comporte des indications dans différentes annexes sous forme de modalités d'application, d'exemples illustratifs et d'exemples d'états financiers.

L'Organisme évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme applicable de façon rétroactive ou prospective.

3. Changement de méthodes comptables

Améliorations annuelles 2022-2023 (modifications aux chapitres SP 3160 et SP 3420)

Avec prise d'effet le 1er septembre 2023, l'Organisme a adopté les améliorations annuelles 2022-2023 sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui proposent l'apport de corrections ou d'éclaircissements au Manuel de comptabilité pour le secteur public et à d'autres indications. Les modifications comprennent ce qui suit :

- mettre à jour les dispositions transitoires du chapitre SP 3160, « Partenariats public-privé », pour énoncer expressément que son adoption anticipée est permise;
- mettre à jour le chapitre SP 3420, « Opérations interentités », afin de préciser que la NOSP-8, « Éléments incorporels achetés », s'applique aux opérations interentités;
- remplacer le terme « états financiers condensés » par celui de « rapports financiers » dans toutes les normes;
- clarifier la Préface des notes d'orientation du secteur public et supprimer des indications périmées relatives aux administrations locales (aussi appelées « gouvernements locaux »);
- remplacer le terme « pouvoir » par celui de « capacité » ou d'« autorité », selon le cas, aux fins d'harmonisation avec le chapitre 5 du Cadre conceptuel;
- corriger les erreurs grammaticales dans l'arbre de décision en anglais du chapitre SP 3050, Prêts;
- actualiser la terminologie de plusieurs normes pour remplacer le terme « gouvernement » par celui d'« entité du secteur public » ou d'« entité », selon le cas.

L'application prospective des nouvelles recommandations n'a aucun impact sur les états financiers.

Chapitre SP 3160 – Partenariats public-privé

Avec prise d'effet le 1er septembre 2023, l'Organisme a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) SP 3160, « Partenariats public-privé », qui contient les exigences pour la comptabilisation, la mesure et la présentation des éléments d'infrastructure réalisés en partenariat public-privé, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Voici les principaux éléments du nouveau chapitre :

- Le chapitre SP 3160 s'applique aux éléments d'infrastructure dont se dote l'entité du secteur public avec l'aide d'un partenaire du secteur privé qui est responsable :
 - de la conception, de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de l'élément d'infrastructure nouveau ou existant;
 - du financement de l'opération après la mise en état d'utilisation de l'élément d'infrastructure;
 - de l'exploitation et/ou de l'entretien de l'élément d'infrastructure.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2024

3. Changement de méthodes comptables (suite)

Chapitre SP 3160 – Partenariats public-privé (suite)

- L'entité du secteur public comptabilise un actif afférent à un élément d'infrastructure acquis dans le cadre d'un partenariat public-privé lorsqu'elle obtient le contrôle de cet élément.
 - Un actif afférent à un élément d'infrastructure acquis dans une opération avec contrepartie est initialement comptabilisé à son coût, lequel devrait correspondre à la juste valeur de l'actif afférent à l'élément d'infrastructure à la date de la mesure initiale.
 - Le coût de l'élément d'infrastructure est amorti sur sa durée de vie utile d'une manière logique et systématique.
- Le passif, qui peut être un passif financier, une obligation de prestation ou une combinaison des deux, est comptabilisé lorsque le partenariat public-privé comptabilise un actif.
 - En présence d'un passif, la mesure de celui-ci doit correspondre au montant de l'élément d'infrastructure porté à l'actif, déduction faite de toute contrepartie déjà cédée.
 - La mesure ultérieure d'un passif financier doit se faire au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.
 - Pour ce qui est de la mesure ultérieure des obligations de prestation, l'entité du secteur public doit comptabiliser des revenus et réduire le passif en fonction de la substance économique de l'accord de partenariat public-privé.

L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a eu aucun impact sur les états financiers.

Chapitre SP 3400 – Revenus

Avec prise d'effet le 1er septembre 2023, l'Organisme a adopté la nouvelle norme du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), le chapitre SP 3400, « Revenus ». Le chapitre SP 3400 établit des normes sur la façon de comptabiliser les revenus et de présenter des informations à leur sujet en distinguant les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation de ceux issus des opérations sans obligations de prestations. Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- les obligations de prestation s'entendent des promesses exécutoires de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- les obligations de prestation peuvent être remplies à un moment précis ou progressivement;
- la nouvelle norme établit cinq indicateurs à prendre en compte pour déterminer si les revenus doivent être comptabilisés progressivement;
- l'entité comptabilise les revenus tirés d'opérations avec obligation(s) lorsqu'elle remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation ou les obligations de prestation;
- la constatation des revenus tirés d'opérations sans obligation de prestation se fait lorsque l'entité du secteur public a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'un événement passé donne naissance à une créance sur ces ressources économiques.

Des modifications de forme ont aussi été apportées à d'autres normes par suite de la publication du chapitre SP 3400.

Par voie de conséquence, la note d'orientation du secteur public 8 (NOSP-8), « Éléments incorporels achetés », a été publiée au même moment.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2024

3. Changement de méthodes comptables (suite)

Note d'orientation NOSP-8 – Éléments incorporels achetés

Avec prise d'effet le 1er septembre 2023, l'Organisme a adopté les modifications publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) aux chapitres SP 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », et SP 1201, « Présentation des états financiers ». La NOSP-8 explique le champ d'application des éléments incorporels qui peuvent désormais être comptabilisés dans les états financiers, compte tenu de la levée de l'interdiction de comptabilisation liée aux éléments incorporels achetés dans le chapitre SP 1000. Les principaux éléments de cette nouvelle note d'orientation sont les suivants :

- une définition d'éléments incorporels achetés;
- des exemples d'éléments qui ne sont pas des éléments incorporels achetés;
- des renvois à d'autres notes d'orientation sur les éléments incorporels dans le Manuel;
- un renvoi à la définition d'actif, au critère général de comptabilisation et à la hiérarchie des principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour la comptabilisation des éléments incorporels achetés.

Les modifications apportées au chapitre SP 1000 permettent maintenant la constatation des éléments incorporels achetés aux états financiers. Voici les principales caractéristiques de ces modifications :

- levée de l'interdiction de comptabiliser comme des actifs les éléments incorporels achetés;
- renvoi à la nouvelle NOSP-8.

Les modifications apportées au chapitre SP 1201 retirent les obligations d'information pour les éléments incorporels achetés non comptabilisés, invalidées à la lumière des changements intervenus au chapitre SP 1000 afin de permettre la constatation des éléments incorporels achetés aux états financiers.

L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a aucun impact sur les états financiers.

4. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP) puisque l'Organisme est contrôlé conjointement par le CSDCEO et par le CÉPEO et est donc compris dans le périmètre comptable des deux conseils. Ceux-ci tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création légale d'une obligation à payer.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2024

4. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

L'Organisme adopte la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Les produits non affectés sont constatés dans les produits au moment de leur réception. Les produits affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds affecté approprié. Les autres produits sont constatés lorsque les biens et services ont été rendus.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont une durée de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de l'actif net.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire au terme suivant :

Logiciel 3 ans

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCOSBLSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

5. Débiteurs

	2024	2023
	\$	\$
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	234 480	393 311
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	59 806	100 980
Clients et autres	23 844	15 436
	318 130	509 727

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2024

6. Immobilisations

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciel	164 440	164 440	-	-

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
	\$	\$
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	21 136	-
Fournisseurs et autres	125 936	187 841
	147 072	187 841

8. Avances des conseils scolaires membres

	2024	2023
	\$	\$
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	2 128 406	2 128 406
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	880 275	880 275
	3 008 681	3 008 681

9. Régime de pension

L'Organisme contribue au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), qui est un régime à employeur multiple, pour 7 membres (8 membres en 2023) de son personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui prévoit le niveau de pension à être reçu par les employés en se basant sur les années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué à RREMO en 2024 était de 59 218 \$ (57 086 \$ en 2023) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état des résultats.

Consortium de transport scolaire de l'Est

Notes complémentaires

31 août 2024

10. Engagements

L'Organisme doit respecter les mesures contractuelles de plusieurs ententes en lien avec un bail commercial, la location d'équipement, l'utilisation de licences informatiques et de services de transport. Les paiements minimaux futurs s'élèveront à 51 156 000 \$ et comprennent les paiements suivants pour les quatre prochains exercices :

	\$
2025	19 451 000
2026	19 870 000
2027	5 822 000
2028	6 013 000

11. Produits

	CSDCEO	CÉPEO	Autres	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus des conseils scolaires	16 093 849	5 031 131	-	21 124 980	18 123 219
Autres	-	-	123 594	123 594	83 123
	16 093 849	5 031 131	123 594	21 248 574	18 206 342